
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 23 octobre 2015 à 12 h 30
Salle Toundra, Parc Jean-Drapeau**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE15 1942

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1943

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE15 1893.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire d'une durée de soixante mois ;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 13 831 552 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14367 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1153190002

Levée de la séance à 12 h 35

70.001

Les résolutions CE15 1942 et CE15 1943 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville